



Dans le Dvar Mal'hout de la Paracha Vayigach, le Rabbi explique que la force d'un juif pour combattre l'exil peut s'exprimer de deux façons.

Dans un premier cas, la force reste soumise et doit s'accorder aux limites que nous imposent le monde, à ses normes, ses usages, et ses lois.

Dans le deuxième cas, un Juif parvient à s'élever totalement au-dessus des choses de ce monde, au-dessus des peuples et de l'exil. Il agit avec tant de force, qu'il parvient même à changer les lois et les usages du pays dans lequel il vit.

Ainsi, le Rabbi explique que la force d'un Juif ne consiste pas seulement dans le fait de se rendre maître du monde et de l'exil, avec leurs usages, leurs normes et leurs limites, mais elle consiste à s'élever bien au-delà du monde et de l'exil afin d'en briser les limites, pour en faire le réceptacle de la lumière infinie de D.ieu.

Aussi, le Rabbi vient nous donner l'exemple de Mordé'haï, car il exprime l'attitude qui consiste à s'élever au-dessus du monde, afin de provoquer la Délivrance.

Il est écrit au sujet du festin que donna le roi A'hachvéroch à l'époque de Pourim (Méguila d'Esther, 1, 8): 'On buvait à volonté, sans aucune contrainte, car le roi avait recommandé à tous les sujets de sa maison de faire la volonté de l'un et de l'autre'.

La Guémara (Méguila, 12, chapitre 1) explique que l'expression 'faire la volonté de l'un et de l'autre', signifie que le roi A'hachvéroch ordonna de faire en même temps, 'selon la volonté de Mordé'haï et d'Aman'.

Or, comment est-il possible de faire en même temps, selon la volonté de Mordé'haï, 'un homme Juif', et d'Aman, 'un oppresseur et un ennemi' d'Israël'?

Peut-on 'Faire la volonté de l'un et de l'autre'?

Le vent peut-il souffler en même temps dans deux directions opposées pour permettre à deux bateaux de naviguer dans deux directions qui s'opposent totalement?

Il est impossible d'assouvir, en une seule fois, deux désirs qui s'opposent l'un avec l'autre, la volonté de Mordé'haï en même temps que celle d'Aman.

Il est écrit (Méguila, 3, 2): 'Tous les serviteurs du roi, admis à la cour royale, s'agenouillaient et se prosternaient devant Aman, car tel était l'ordre donné par le roi en son honneur, mais Mordé'haï ne s'agenouillait ni ne se prosternait'.

D'une certaine manière, l'opposition entre Mordé'haï et Aman, est telle l'opposition qui existe entre notre façon de combattre l'exil en s'accordant aux limites qu'il nous impose (Aman), et la force illimitée qui nous permet de nous élever bien au-delà des usages de ce monde matériel (Mordé'haï).

Dans l'exil, un Juif doit en effet subir de nombreuses contraintes. Il dépend des lois du pays dans lequel il vit et auxquelles il a l'obligation de se soumettre (lorsque celles-ci ne sont pas contraires à la Volonté de D.ieu). Dans ce cas, il ne peut pas 'faire la volonté de l'un et de l'autre'.

A priori, du fait qu'il se soumet aux lois et aux usages du pays, 'la volonté d'Aman', il ne peut réaliser 'la volonté de Mordé'haï' de ne jamais 's'agenouiller ni de se prosterner'.

Cependant, le Rabbi nous enseigne ici, que lorsqu'un Juif s'attache de manière profonde à D.ieu, il parvient à unir deux contraires. A faire pénétrer dans ce monde limité une lumière illimitée. Même en exil il agira à l'exemple de Mordé'haï, au sujet duquel il est dit: 'Il ne s'agenouillait ni ne se prosternait'.

La qualité de Mordé'haï est allusionnée dans son nom: Mordé'haï Ha Yéhoudi, lequel s'apparente à celui du fils de Yaakov, Yéhoudah.

'Yéhoudah' exprime le fait de reconnaître (Hodaa: reconnaissance) à chaque instant et dans chaque situation 'qu'il n'y a rien en dehors de Lui'.

Au sujet de notre Paracha, le Rabbi explique que l'attitude de Yéhoudah, lorsqu'il 's'approcha de Yossef', sans même en avoir reçu l'autorisation, exprime le fait qu'il demeurait totalement insoumis à ce monde. De fait, il parvenait à unir deux contraires, à faire 'la volonté de l'un et de l'autre'.

En effet, bien que Yéhoudah savait que pour libérer son frère Benyamin il devait avant tout se soumettre à Yossef, ainsi qu'il est dit (Vayigach, 44, 18):

'De grâce, mon maître...Car tu es comme Pharaon...', une force redoutable l'animait. Yéhoudah était même d'un niveau supérieur à celui de Mordé'haï. Contrairement à Mordé'haï qui fut nommé comme associé du roi par A'hachvéroch, ou comme Yossef qui fut nommé vice-roi par Pharaon, Yéhoudah agit seulement par ses propres forces lorsqu'il 's'approcha de Yossef'.

C'est par cette attitude que Yéhoudah donna la force aux enfants d'Israël de combattre l'exil de l'Egypte, et de s'y installer dans la largesse.

Cet enseignement du Rabbi n'est pas sans nous rappeler cet autre enseignement du Maguid de Mézeritch. A celui qui désirait obtenir la richesse, le Maguid conseilla d'aller vers le nord, car la Table des pains de proposition se trouve au nord, dans le Temple. S'il désirait la Torah, il lui

fallait se diriger vers le sud, car la Ménorah se trouve vers le sud, dans le Temple. Enfin, s'il désirait les deux, il lui fallait se diriger vers l'endroit de l'Arche, car l'Arche ne prenait pas de place dans le Temple.

Cet enseignement du Maguid s'accorde à celui du Rabbi, car un Juif détient le pouvoir d'unir deux contraires, d'attirer la lumière infinie de D.ieu dans ce monde inférieur. Il lui suffit pour cela de 'se diriger vers l'endroit de l'Arche', c'est-à-dire d'agir par la force de l'essence de son âme, laquelle se situe bien au-delà de ce monde puisqu'elle est enracinée dans l'Essence divine.

Il parvient à dévoiler ce niveau par sa soumission, à l'exemple de Yéhoudah vis-à-vis de Yossef, car un Juif doit être avant tout en accord avec ce monde, 'avec ses normes, ses usages, et ses lois'. C'est-à-dire qu'il doit utiliser tout d'abord les forces de la partie de l'âme qui s'habille dans le corps (l'intellect et les sentiments), car c'est par elles qu'il parviendra ensuite à révéler la force de la partie de l'âme qui ne s'habille pas dans le corps, l'essence de l'âme (Iniana chel Torat ha hassidout).

En révélant l'essence de son âme, un Juif parvient à atteindre le niveau de l'Arche, cet endroit qui n'a ni fin ni mesure, et il révèle de ce fait la lumière de la Délivrance. Comme ce fut le cas pour Mordé'haï, dont l'attitude permit l'annulation du décret d'Aman, et comme ce fut le cas pour Yéhoudah, qui permit à son père Yaakov de vivre en Egypte, en exil, les plus belles années de sa vie.

A l'image de Yéhoudah qui agit seulement par ses propres forces, et à l'exemple de sa soumission vis-à-vis de Yossef, nous devons être totalement soumis au Rabbi.

Dès-lors, nous aurons enfin le mérite de provoquer la Délivrance et la venue de notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours, avec l'aide de D.ieu.

Rav Yaakov Abergel